conſervation des fruits, écrites à la demande du Comte Shafteſbury, par M. Jean Locke. A Londres chez Sandby.

Les obſervations qu'on lit dans cet ouvrage utile ſont faites d'après les procédés des Vignerons de France, & particuliérement de ceux du Languedoc.

Volſtændige abandlung des geſammten Weinbaues, &c C. A. D. *Traité complet de la culture de la vigne & de ſes produits avec un ſupplément où l'on traite de toutes ſo tes de liqueurs, qu'on peut ſubſtituer au vin, & des diverſes méthodes de faire du vinaigre & de l'eau-de-vie, des profits que rapportent les vignobles, du commerce du vin, & des Ordonnances relatives au vin.* Premiere partie, à Francfort & à Leipſick, chez Mezler & Compagnie.

L'Auteur de ce traité ayant réuſſi à former un vignoble dans un terrein conſidérable du Vurtemberg, qui ne produiſait rien, s'eſt attaché à faire ſur la culture de la vigne des obſervations qui ont donné lieu à l'ouvrage que nous publions. L'Auteur deſirant le rendre encore plus utile, invite les Vignerons expérimentés à lui faire part des connaiſſances qu'ils ont acquiſes. Parmi les différentes remarques curieuſes qu'on trouve dans ce livre, nous nous contenterons de faire connaître celles-ci qui nous paraiſſent importantes. « La vi-
» gne, dit l'Auteur, ne croît naturellement
» que dans les pays ſitués entre le 30 & la
» 40^e^. dégré de latitude, & le vin n'eſt
» d'aucune valeur dans les pays qui ſont
» au-delà du 50 & 53^e^. dégré. Pline met
» la vigne au nombre des plantes qui du-
» rent le plus long-temps. Elle vit 300 ans
» à Chianti. Le Grand Duc de Toſcane a
» raſſemblé dans ſes vignobles plus de 300
» ſortes d'eſpèces différentes de raiſin, &c.

Lettre ſur la culture des melons. Brochure in-12 de 68 p. A Rouen, chez Machuel, Imprimeur-Libraire, rue S^t^. Lo.

Les inſtructions contenues dans cette lettre ſont le réſultat de dix années de ſuccès.

COMMERCE.

EXTRAIT
Des Gazettes Anglaiſes du 15 Avril 1766.

ON trouve dans une lettre de Newyorck du 22 Février la propoſition d'un projet pour faire » une chaîne de forts & d'éta-
» bliſſemens depuis Newyorck juſqu'aux
» Nations Indiennes les plus éloignées,
» établies ſur les bancs du grand lac Onta-
» rio & du lac ſupérieur, ce qui comprend
» une étendue de pluſieurs centaines de
» milles de pays, plus conſidérable que
» celle qui fait la diſtance de Londres
» juſqu'en Norwege.

Pour rendre juſtice à la vérité, il eſt bon d'obſerver que toutes les réſolutions priſes par le Gouvernement Anglais pour l'Amérique, doivent avoir leur effet par des taxes impoſées ſur la Métropole; c'eſt à nous à payer toutes les dépenſes pour les forts, les lignes, &c. Quand le Gouvernement remplit ou contracte quelques obligations pécuniaires, cet objet eſt mis ſous les yeux du Parlement; le payement en eſt propoſé à la Chambre des communes, & à quelque ſomme que le Comité des ſubſides ait fait monter le ſervice de l'année, il faut que le Comité des reſſources pourvoie au moyen de la remplir, ce que ce dernier Comité ne peut faire ſans avoir recours à de nouvelles taxes; car les taxes ordinaires ne peuvent acquiter toutes les dépenſes néceſſaires de l'année. Par conſéquent le ſecret d'éviter les nouvelles impoſitions, eſt d'éviter toutes nouvelles dépenſes en Amérique.

D'ailleurs, ce projet d'une ligne de forts eſt ridicule par lui-même, puiſque ſon effet, s'il était mis en exécution, ſerait diamétralement oppoſé à l'objet que l'on a en vue. Cet objet eſt d'aſſurer notre commerce parmi les Indiens; mais ces forts éveilleront la jalouſie de ces peuples, & encourageront l'inſolence des garniſons, indépendamment des diviſions & de la méſintelligence qui regnent preſque toujours entre deux peuples voiſins. Loin donc de contribuer à maintenir la paix, ils ſeront une ſource éternelle de guerre; & l'on ſçait ce que c'eſt que la guerre avec des Indiens à demi nuds. Elle reſſemble à ces traits de folie de nos jeunes gens libertins qui, dans leurs parties de débauche, caſſent les vitres avec des guinées. On dépenſera pour cette guerre beaucoup d'argent que l'on reprendra ſur nous par des taxes, & tout ce que nous y gagnerons, en ſuppoſant que nous ayons le deſſus, ſe réduira à la conquête de quelques millions d'arpens de bois.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

COLONIES FRANÇAISES.

Du Port-au-Prince, le 26 Février.

Il n'a été introduit par ce Port pendant l'année 1765, que 1878 Negres venus de Guinée, en ſept Navires, & depuis le premier Janvier 1766, il en eſt déjà arrivé un plus grand nombre.

La violence de l'épidémie commence à ſe calmer, & le nombre des morts n'eſt plus ſi conſidérable.

MORTS, *Mars 1766.*

M. François Dupuis, Habitant au Sang-gris, Paroiſſe du petit trou, natif de Bordeaux, s'eſt noyé le 3 de Mars en paſſant la ravine du Sang-gris, il était âgé de 68 ans.

M. Fauchet de la Courbiere, Notaire du Roi au Port-au-Prince, natif de Grenoble-en-Dauphiné, eſt mort le 7 ſur l'habitation Trutier, au Lamentin.

M. Pierre Bellocq, Avocat au Parlement de Pau, Procureur au Siége royal du Port-au-Prince, y eſt mort le 8, il était natif de Pau-en-Bearn.

Dame Valerie de Lage, native de Bordeaux, veuve de Monſieur Clarq du Montet, Avocat, eſt morte le 12 à la Plaine-du-Nord, ſur l'habitation de M. de Lage ſon frere, Négociant au Cap. Elle était âgée de 46 ans, 6 mois.

Le même jour eſt morte Dame Barbin, célebre Actrice.

Vers le même-temps eſt mort M. Bretonnier, Huiſſier au Port-au-Prince.

M. de Quercy, ancien Cap^e. de Corſaire, eſt mort le 17.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

SUCCESSIONS

Et biens à vendre, Mars 1766.

Les créanciers de la ſucceſſion de feu M. Adrien-Jean de Camps, habitant au quartier Morin, décédé au Cap en 1754, ſont invités par ſon légataire univerſel de ſe préſenter & de donner un état de leurs créances, tant en principaux qu'en intérêts & frais. On s'adreſſera à M^e. Behagnon, Avocat, rue du Conſeil.

On devait vendre le 15 de Mars à la barre du Siége du Cap, une habitation établie en caffeterie dépendante de la ſucceſſion *Bouyer*, ſituée à la montagne noire, Paroiſſe de la Grande riviere, avec la quantité de 27 têtes de Negres.

A VENDRE, 1°. Une maiſon ſituée au Bourg du Dondon, dépendante de la ſucceſſion *Tardieu*.

2°. Un bâtiment ſitué au même lieu.

3°. Une habitation dépendante de la même ſucceſſion ſituée au Dondon, quartier des Matadors, conſiſtant en trente-neuf quarreaux & trois quarts de terre ſur laquelle il y a dix mille pieds de café, beaucoup de vivres, dix Negres ou Negreſſes, une caſe principale & une caſe à Negres. Il faut s'adreſſer à M. Lions, habitant au quartier Morin, ou à Monſieur Menude, Procureur au Cap, rue Royale. On en garantira toutes hypotheques. Les dettes de la ſucceſſion ne ſont pas à beaucoup près auſſi conſidérables que la valeur des biens.

A VENDRE. Une terre ſituée dans la plaine des Gonaïves, contenant environ deux cents quarreaux arroſables cinq mois de l'année, propre à la culture du coton, & preſqu'entierement couverte de bois de conſtruction & autres. Cette terre fait partie d'une habitation encore indiviſe, & qui doit être partagée en trois parts. Il faut s'adreſſer à Monſieur Raynal l'aîné, habitant à l'Artibonite, ou à M. Laborde, Procureur à S^t. Marc.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

OBSERVATIONS IMPORTANTES

Pour les Manufactures de France.

La Gazette du Commerce, N°. 46, du Mardi 10 Juin 1766, page 370, annonce que ſuivant une lettre de Briſtol du 16 Avril dernier, » les *cotons* manquent en Angleterre, qu'ils valaient il y a 20 ans 7 » den. ſterling la livre, & qu'ils valent actuellement 21. Que la quantité qui s'en » recueille dans les Colonies Anglaiſes eſt

» insuffisante, & qu'une longue expérien-
» ce prouve qu'elles n'en produiront jamais
» davantage. Qu'il faudrait accorder une
» *protection particuliere* à la manufacture de
» coton qui ferait *vraisemblablement* des
» progrès plus rapides qu'aucune autre, &c.

D'après ces réflexions, ne pourrait-on pas demander & conclure:

Quelle protection n'accorderait-on pas en Angleterre à une *découverte* qui en multipliant les matieres propres aux manufactures de coton, qui est une production *étrangere*, aurait au moins décuplé, pour ne pas dire centuplé le produit& la valeur d'une matiere *indigene* & qui aurait fourni des ressources jusqu'alors inconnues dans les différentes sortes de fabriques. Celles-ci feraient *certainement* par ce moyen des *progrès plus rapides* qu'auparavant par la facilité qu'elles auraient de se procurer des matieres, & par la variété infinie des usages auxquels on pourrait les employer. (*a*)

Il y a cependant déjà 10 ans & plus que cette découverte précieuse (*b*) a paru pour la premiere fois à Bourges où les premieres expériences ont été faites avec tout le succès possible, mais où elles seraient peut-être restées long-temps encore ensevelies dans l'oubli, si les Anglais, toujours rivaux & toujours jaloux de nos arts, de notre commerce & de nos découvertes, n'en avaient eux-mêmes fait connaître le mérite par la *traduction* qu'ils ont publiée de l'ouvrage qui en traite, & par les *gratifications* considérables qu'ils ont promises à ceux qui voudront s'en occuper. (*c*)

En effet, le *chanvre lavé* & préparé suivant la nouvelle méthode, fournit une *étoupe* qui était auparavant un objet de rebut qu'on vendait ordinairement aux cordiers 2 ß ou 2 ß 6 d. la livre, & qui par une nouvelle opération, devient un objet de la plus grande utilité. (*d*) En la cardant comme de la laine, il en résulte une matiere fine, moeleuse, douce & blanche comme le coton avec lequel on peut aussi la comparer ou la mêler, & fabriquer des étoffes d'un débit assuré & d'une consommation très-étendue par la modicité du prix & la variété de ses usages.

Si dans la pratique, il se trouvait quelques difficultés qui s'opposassent au progrès de cette méthode, on peut en demander la solution par la voie de cette Gazette & l'on y rendra les réponses.

(*a*) V. le traité du chanvre p. 108, 112 & suiv.

(*b*) Elle tient plus que toute autre à l'agriculture par la nécessité des fumiers & conséquemment des troupeaux. Elle ne répand point comme d'autres un luxe immodéré & toujours dangereux.

(*c*) V. la Gazette du commerce du 5 Oct. 1765, p. 290.

(*d*) V. le traité susdit, p. 104.

SUITE *du projet d'établissement d'une manufacture de toiles de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde.*

Ce premier intérêt, quelque frappant qu'il soit, n'est rien encore si l'on le compare aux sommes immenses où cela peut se porter. Car à proportion que la manufacture prendra des accroissemens & sera en état de faire une plus grande consommation de lin, l'Habitant excité & encouragé par le gain qu'il aura déjà fait, s'occupera à défricher les landes de la Province, & mettra à profit un terrein précieux, dont jusqu'alors il avait ignoré la valeur.

Le Payson sera secouru le premier, par la ressource qu'il trouvera & dans le travail de la terre, & dans les premieres façons du lin qu'il sera en état de donner.

Jusqu'ici nous n'avons supposé que mille journaux de terre occupée au lin. C'est sans doute peu pour une Province aussi étendue que la Gascogne dans l'état même où elle est actuellement. Si une partie de ses landes était défrichée, mille journaux feraient à peine la centiéme partie de ce qu'on pourrait mettre en lin; mais on se borne à dix mille, & l'on part de cette seconde supposition.

Dix mille journaux à 566000 ℔ par mille journaux, comme nous l'avons supputé, font 5660000 ℔ & occupent 27230 personnes, sans comprendre dans la main-d'œuvre le blanchissage & les dernieres façons des toiles.

D'après le détail qu'on vient de faire, on voit qu'il peut entrer tous les ans dans la Province de Gascogne cinq millons six cent soixante mille livres, fruit de l'industrie des Habitans & de la vente des toiles qu'on pourrait faire aux Espagnols & aux Portugais.

Le montant de la main-d'œuvre pourrait d'abord paraître extraordinaire. Pour qu'on n'en ſoit pas ſurpris, il faut ſeulement remarquer qu'une livre de lin ouvré rend, ſuivant l'habileté de l'Ouvrier, de 4 à 5 aunes de toile extrêmement belle. Si on veut ſe borner à faire des toiles d'une moindre beauté, le profit ne ſera pas auſſi conſidérable, il en reviendra cependant à la Province trois cent quarante-un mille liv. par mille journaux de terre en ne portant la main-d'œuvre qu'à moitié de ce que nous l'avons miſe dans notre addition.

Pour porter l'analyſe & la démonſtration encore plus loin, & faire ſentir de plus en plus la ſupériorité de la récolte du lin ſur celle du bled & du vin, dans une Province où l'abondance de ces dernieres denrées, & le défaut de débouchés leur ôte leur prix, on va ſe permettre une derniere ſuppoſition.

Poſons donc qu'un Laboureur ait enſemencé ſa terre en bled cette année 1766, il en retire, comme on l'a déjà vu, 36 ℔ de revenu par journal. Cet homme parvenu à l'année 1767, ſuivant la coutume du Pays, ne l'enſemencera point avec la même eſpèce de bled, mais avec celui qu'on nomme bled de Mars, évalué à moitié récolte, & qui par conſéquent ne produit que 18 ℔ par journal. Arrivé enfin en 1768, il laiſſe repoſer ſa terre, & la prépare pour 1769; ainſi on voit que ſon revenu de trois année n'eſt que de 54 ℔. Suppoſons au contraire qu'il ait enſemencé chaque année la même terre en lin par la comparaiſon ci-deſſus, il en retirerait 115 ℔ 4 ß par journal, ce qui fait 345 ℔ 12 ß pour trois années, au-lieu de 54 ℔. Ajoutez que le repos de ſa terre eût été plus conſidérable, puiſqu'ayant ſemé le lin au mois de Mars, il en fait la recolte au mois de Juillet. Or, en partant delà juſqu'au mois de Mars ſuivant, il y a ſept mois entiers pendant leſquels la terre peu épuiſée par le lin, comme on l'a fait voir, ſe rétablit & ſe remplit de nouveaux ſucs par la fermentation & par les pluyes. On ne pouſſe pas plus loin ce détail, perſuadé qu'un plus grand n'ajouterait rien aux preuves qu'on a données de l'utilité de l'établiſſement qu'on propoſe. *Fin.*

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi 19.*	*Ven. 20.*	*Sam. 21.*
Amſterdam.	55 ½ .	55 ½ . .	55 ½ . .
Londres. .	32. 1 16e	32. 1 16e	32. 1 16e
Hambourg.	171 ½ . .	171 ½ . .	171 ½ . .
Madrid. .	15 4 6. .	15 4 6. .	15 4 6. .
Cadix. . .	15 1 6. .	15 1 6. .	15 1 6. .
Livourne. .	96 ¼ . .	96 ¼ . .	96 ¼ . .
Lyon, P. .	¼ b . .	¼ b . .	¼ b . .

NAVIRES *en armement.*

DE NANTES, *le 13 Juin 1766.*

Le Navire la *Silphide*, de 300 tonneaux, Capitaine *Denys*, eſt en charge en ce Port pour les Cayes. Il ſe trouve auſſi en charge les Nav. Étr. la *Dlle. Jeannette*, Cap^e. *Frans Reyns Gras*, pour Roterdam; le S^t. *Antoine*, Capitaine *Joſeph Delpuerto*, pour S^t. Sebaſtien; le S^t. *Pierre*, Capitaine *André Wicktram*, pour Uddewalde; & le *Prince Charles*, Capitaine *Lars Tigerman*, pour Gottembourg.

DU HAVRE, *le 16 Juin 1766.*

Le Navire l'*Orient*, de 150 tonneaux, Capitaine *Lorin*, de Toulon, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, & partira le 15 de Juillet prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à ROUEN à M. Noel Famin, & au HAVRE à M. Pierre Famin.

FINANCES.

DE WARSOVIE.

LA Cour de Rome a conſenti à la levée du ſubſide ſur le Clergé de Pologne. Il doit y avoir inceſſamment une aſſemblée de tous les Évêques & Prélats pour régler les contingents qu'ils doivent payer au Roi ſur les revenus de leurs dioceſes.

BORDEREAU

Des effets au Porteur rapportés pour être convertis en contrats, avant & pendant le mois de Mai 1766.

RÉCAPITULATION

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Mai 1766. . .	13427
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois	218
	13645
Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Mai 1766 . .	870
Nombre de ceux demandés pendant ledit mois	63
	933
Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Mai 1766 . .	7,184,476 ℔ 4 ß 8 ₰
Montant des principaux de ceux convertis en contrats pendant led. mois . .	552,688
	7,737,164 ℔ 4 ß 8 ₰

CHARGES A VENDRE.

Charge de Conseiller du Roi & son Procureur aux Gabelles du Lyonnais & Département de Lyon. Les gages sont de 1200 ℔, le casuel fixe de 150 ℔. Il y a un minot de franc-salé. Cette charge donne toutes les exemptions.

Deux charges de Conseiller du Roi, Contrôleurs; l'une au grenier à sel de Condrieux, & l'autre au grenier à sel de Ste. Colombe & Chambre de St. Chaumont. Ces deux charges peuvent être exercées par le même Titulaire, & donnent toutes les exemptions. La premiere rend annuellement 886 ℔ & la seconde 736 ℔. Il faut s'adresser pour ces trois articles à M. Guyot, Notaire, rue de Flandres à Lyon.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juin.
Deschamps,	5e.	L.	27
Sauvage,	13e.	M.	26
Le Bas de Courmont,	18e.	N.	26
Berthe,	24e.	M.	23
De la Garde,	29e.	toutes lett.	26
Delacharmote,	30e.	M.	27
Maigret,	31e.	L.	25
Billard,	32e.	M.	23
Radix,	33e.	L.	25
Bardin,	36e.	L.	27
Delabretaiche,	40e.	V.	25
Meulan,	44e.	P.	25
De Ste. Luce,	47e.	M.	26
Le Lauge,	48e.	M.	26
Lallemant,	49e.	N.	26
Patu,	56e.	toutes lett.	27
Desplasses,	61e.	M.	25
Duval,	63e.	M.	27

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Juin. 1766.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21
Ac. des Indes. .	1357 ½ . . .	1357 ½ 55 . .	1357 ½ . .
Emp. de la Com.	415	415	415 . . .
Prom. à 5 p ○/○. .	16 ½	16 ½ 2m. 17. .	16 ½ . . .
Prom. à 4 p ○/○. .	. . . . .	. . . . .	35 . . . .
Ac. des Fermes.	997 ½ . . .	997 ½ 95 . .	997 ½ 95. .
Amortissement.	. . . . .	. . . . .	13 ½ 14 4m.
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	13 ½	. . . .
3e. Loterie. .	22 ½	22 ½	22 ½ . . .
Annuités. . .	427	427	. . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½	19 ½	. . . .
Emp. de 30 mil.	24	24	. . . .
Col. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	30	30. 5m. . . .	30 ½ 5m.
4e. L. Epoques.	17 ½ 10e. 22. .	17 ½	17 ½ . .
Nouette. . .	23	23 Avril 24 ½	23 4m. 23 ½
CONTRATS.			
Sur la Ville. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ○/○. . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	10	. . . . .	. . . .
3 p ○/○ sur les Cui.	51	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 50.

DE S^t. DOMINGUE, *le 2 Avril 1766.*

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

AU PORT-AU-PRINCE, le 26 Mars 1766, le ſucre blanc valait 60 liv. le commun, de 40 à 48 liv. le ſucre brut, de 24 à 25 liv. l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 15 ſols 6 deniers; le coton, 180 liv.

A SAINT MARC, le 28 Mars, il n'y avait point de prix pour le ſucre terré qu'on ne demandait point; le ſucre brut valait de 25 à 26 liv. l'indigo cuivré, 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 15 à 15 ſols 6 den. le coton, 180 liv.

AU CAP, le premier Avril, le ſucre blanc valait, de 50 à 58 liv. le commun, de 34 à 45 liv, le brut, de 20 à 24 liv. l'indigo bleu, de 7 liv. 5 ſols à 7 liv. 15 ſols; le cuivré, de 5 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 14 à 16 ſols 6 den. le vieux, de 12 à 15 ſols; le coton, de 190 à 200 liv. les cuirs, de 7 à 9 liv. les piaſtres gourdes, 36 pour *cent*.

PRIX *des Marchandiſes de France.*

AU PORT-AU-PRINCE, le 26 Mars 1766, le vin vieux valait, de 180 à 200 liv. la farine de Moiſſac, de 66 à 72 liv. le bœuf ſalé d'Irlande, de 60 à 70 liv. *le petit baril*; le beurre de 18 à 20 ſols *la livre*, l'huile de Provence, de 21 à 24 liv. *la cave*; la chandelle, de 25 à 30 ſ. *la livre*; le ſavon, de 66 à 70 liv. *le cent*.

A SAINT MARC, le 28 Mars, le vin vieux, 180 liv. le nouveau, 160 liv. la farine de Moiſſac, 72 liv. le ſavon, de 60 à 70 liv.

AU CAP, le premier Avril, le vin vieux, 180 à 240 liv. le nouveau, de 130 à 160 liv. la farine de Moiſſac, de 72 à 90 liv. la commune, de 45 à 54 liv. le bœuf, de 66 à 80 liv. *le baril*; le beurre, de 15 à 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. l'*ancre*; l'huile de Provence, de 18 à 24 liv. *la cave*; le ſavon, de 50 à 60 liv. *le cent*.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce détroit le premier juin 1766, le Navire du Capitaine *Carl. Mag. Haverman*, parti d'Aboe pour Marſeille, chargé de goudron; le 2, le Navire du Capitaine *Anne Hendriks*, parti de Narva pour Bordeaux, chargé de vin moût.

DE CETTE, *le 9 Juin 1766.*

EXPORTATION.

Du 26 Mai au 7 Juin 1766, il a été exporté de la Province de Languedoc par le Port de Cette; pour l'Italie & l'Eſpagne 115 muids de vin, 200 *liv.* de liqueurs, 130 douzaines de peaux de mouton, 79 douzaines de peaux de veau, 20000 *liv.* de colombine, 325 *liv.* d'eſprit de vitriol & 800 *liv.* de vieux fer; pour Hambourg & Amſterdam, 1806 verges d'eau-de-vie, 1000 *liv.* de liqueurs, 400 *liv.* d'huile d'olives, 2430 *liv.* de vaude; pour Douvres, 46 muids de vin, 656 verges d'eau-de-vie, 2000 *liv.* de gaude, 1322 *liv.* de verdet, & 600 *liv.* de vermichelly.

IMPORTATION.

Il a été importé pour la même Province, par le même Port & dans le même eſpace de temps, de l'Italie & de l'Eſpagne, 23 vieux tonneaux, 27290 *liv.* de liege en planches, 238 douzaines de ballets de palme, 13150 *liv.* d'anchois, 49300 *liv.* de citrons, 1000 *liv.* de fideaux, 2735 *liv.* d'huile d'olive, 110000 *liv.* de bled, 61 douzaines de peaux de chevreau, & 3373 *liv.* de cordailles.

DE NANTES, *le 14 Juin 1766.*

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 5 au 13 Juin 1766, le Navire français le *Protée*, de 150 tonneaux, Capitaine *Duboſq*, allant au Cap, & les Navires étrangers la *Notre-Dame de la Conception*, Capitaine *Blas Arteaga*, allant à Calais avec 30 milliers d'ardoiſes; la *Demoiſelle Charlotte*, Capitaine *Hendrick Reinhandt*, allant à Dantzick, avec du ſyrop; & la *Notre-Dame du Roſaire*, Capitaine *Bruneau Darembalza*, allant à Béja, chargé de froment, de cire jaune, de livres imprimés & d'eau-de-vie.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 11 Navires, dont 8 venant des Colonies, ſçavoir, la *Ville de Leogane*, de 300 tonneaux, Capitaine *Tronſon*; le *Marquis de Levy*, de 250 tonneaux, Capitaine *Gilles*;

l'*Aigle*, Capitaine *Picory*, venants de Leogane; la *Parfaite Union*, Capitaine *Rimbault*, venant de la Martinique; le *Neptune*, Capitaine *Dufour*; la *Placelliere*, (*) Capitaine *Maſſon*, venants des Cayes; la *Sophie*, Capitaine *Toſtain*; & le *Zéphyr*, Capitaine *le Ray*, venant du Cap, chargés en totalité de 2471 bariques 6 tierçons, 119 quarts, 1 ancre de ſucre brut, terré & tête; 8 boucauts, 112 futailles, 307 bariques, 117 tierçons, 699 quarts 20 ſacs 1 baril de café; 31 futailles, 42 bariques 16 quarts 1 ancre d'indigo; 537 balles, ballots & 2 ſacs de coton; du bois de campêche & d'acajou, du cacao, des cuirs ſecs en poil, des liqueurs, &c. Les trois autres Navires, ſçavoir la *Reine des Anges*, Capitaine *Mathurin Ledars*, venant de l'Orient avec de la porcelaine, des vernis & du café; l'*Union*, Capitaine *Joſeph le Goeff*, venant de Pernerf avec 32200 *liv.* de ſumac; & le *Saint-André*, Capit. *André Michaud* venant de Bayonne avec 65 barils de bray gras, & 25 balles de laine.

Outre ces Navires il eſt arrivé à Paimbœuf la *Flore* & l'*Actif*, venant des Colonies.

De Marseille, *le 9 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 2 au 7 Juin 1766, 41 bâtimens français & 28 étrangers allant à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Narbonne. à Aigues-Mortes, à Antibes, à Saint Tropès, à Hyeres, à Agde, à Menton, à Fréjus, à Cannes, à Monaco, à Nice, à Genes, à Corſe, en Sardaigne, à Livourne, à Civita Vecchia, à Naples, à Bormes, à Bandol, à Meſſine, à Iviça, à Alicante, à Barcelone, à Smyrne, à l'Orient, à Saint Valery, à Amſterdam, chargés de diverſes marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port, du 2 au 8 Juin 1766, 29 Bâtimens français & 7 étrangers venant de la Martinique, de Roterdam, de Smyrne, du Golphe de Corinthe, de Malthe, d'Alicante, de Valence, de Palamos, de Layaſſe, de Vilaſſar, de Saint Faliou, de Sicile, de Corſe, de Nice, d'Antibes, de Cette, d'Agde, de Narbonne, d'Arles de la Ciotat, de Saint Tropès, de Martigues, & de Toulon, chargés de diverſes marchandiſes comme poiſſon ſalé, ſon, farine, 4840 chargés de bled, & 297 milleroles d'huile.

(*) *Ce Navire doit être parti vers la fin de Mars*; la Sophie *au commencement d'Avril, ainſi que* le Zéphyr.

De Rouen, *le 13 Juin 1766.*

Importation.

Il a été importé dans cette Ville, depuis le 2 Juin 1766, les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, de Dantzick, 4 futailles de potaſſe, 4 tonneaux de cire, 50 balles de laine, 1 grenier de planches, 1 ſac de froment, & 4 futailles de mercerie; de Hambourg, 98 balles de laine d'Allemagne, 56 tonneaux de cire, 1 futaille 1 caiſſe de peaux de lievres, 1 tonneau, 1 caiſſe de plumes à écrire, 3 balles de plumes à lit, 2 barils d'azur, 3 futailles de piment, 6 barils d'alun de Suede, 6 futailles de couperoſe, 1 tonneau, 100 planches 6 fonds de cuivre, 12 barils de fer blanc, 1 baril de fer noir, 1 caiſſe de viande fumée, 1 baril de chicotin; de Lisbonne, 2965 buch. & planches de bois de Jacaranda, 2276 cuirs ſecs en poils, 288 planches de bois de paliſſandre, 257 planches & 6 buches de bois de ſandal, 4 barils & 2 paniers de jambons, 56 balles de fanons de baleine, 2 paquets de dents d'éléphant, 3 ballots de coton en laine, 2 caiſſes 2 barils de mercerie, 5 barils de baume de Copahu; de Dunkerque, 16 futailles de piment, 15 balles de lin, 9 barils 2 caiſſes de quincailleries & merceries; 30 caiſſes de fer blanc, 1 baril d'émeri, 1 ballot de peaux d'ours, 1 barique 1 baril d'huile, 200 bouteilles d'eau de vitriol, & 50 planches; de Roterdam, 22 barils de fil de fer, 3 barils 125 bottes d'acier, 1 futaille de mitrailles, 120 balles de poivre, 32 futailles de garence, 66 barils de céruſe, 1 baril de plomb & pluſieurs barils, balles, ballots, caiſſes & coffres de diverſes marchandiſes.

Du Havre, *le 17 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port le 13 Juin 1766, la Galliotte *le Chardon*, Capitaine *Johannes Backer*, allant à Hambourg chargé de 280728 *liv.* de ſucre brut & terré, & de 73997 *liv.* de café.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce même Port le 14 Juin, le Sloup *Lowner Good Evill al*, Capitaine *Thomas Strider* d'Emvorth en Angleterre, venant de Corck, chargé de 79 barils de bœuf, 150 quarts de beurre, 38 ancres de lard, 7 ancres de langues, 4 caiſſes de chandelles.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 1er Juillet.

AGRICULTURE.

NOUVELLE MACHINE *pour défricher, par M. de la Borde.* (a)

L'Épreuve que j'ai faite dans mes terres d'une machine pour défricher les landes, m'a très-bien réuſſi; je vais en faire la deſcription pour ceux qui voudront s'en ſervir. On le nomme un *Perſan*. Le fer reſſemble exactement à la lame d'un couteau pointu, ou à celle d'un canif fermant; ce fer eſt tranchant, avec cette différence qu'il faut que le dos ſoit proportionnellement plus épais que celui d'une lame de couteau dans ſa même proportion, afin de mieux marquer la raie. On donne à cette lame pour lui ſervir de manche une jambe de fer de deux pouces en quarré, & d'un pied & demi de long. On adapte ce perſan à un morceau de bois qui eſt courbe comme une charrue. Cette adaptation ſe fait par le moyen d'un trou quarré ſuffiſant pour donner du jeu à la jambe du perſan qu'on met de la façon qu'on veut pour le faire prendre plus ou moins à la terre, & on l'aſſujettit avec quelques petits coins de bois. Ce perſan peut entrer dans la terre de la longueur d'un demi-pied & plus.

Dans une lande qui était bien nettoyée de ſes thuies & de ſes ronces, un Laboureur avec une paire de bœuf m'a tracé, à la diſtance d'un pied de large, des raies auſſi droites qu'on peut les faire ſur un papier. Après que ce fer tranchant eut coupé & partagé toutes les racines qui ſe trouvaient ſur ſon paſſage, un autre bon laboureur avec une paire de bœufs de vingt-cinq piſtoles ſeulement, paſſa enſuite dans les raies avec une charrue beaucoup plus forte que les charrues ordinaires, & qui était faite exprès. Cette charrue retournait la terre en faiſant ſauter les racines des thuies. Cette opération ſe ferait encore mieux, ſi après avoir tracé le terrein en long, on le traçait enſuite en large, & toujours à la diſtance d'un pied; les mottes de terre ſe leveraient bien plus facilement, & ſe briſeraient avec plus d'aiſance. Lorſque cette opération eſt entierement faite, il faut abſolument attendre que les herbes ſoient pourries & que les gelées de l'hyver ayent fait leur effet ſur la terre; & le printemps ſuivant on fait paſſer ſur ce terrein défriché deux ou trois fois une herſe à pointe de fer un peu chargée, & après cela on peut ſemer l'avoine qui y réuſſit très-bien.

(a) C'eſt l'Auteur du projet d'un établiſſement d'une Manufacture de Toile en Armagnac. Nous donnerons enſuite d'autres projets d'Agriculture pour le même pays par le même Auteur,

REFLEXIONS

SUR *la culture du lin dans l'Armagnac, propoſée par M. de la Borde.*

Je viens de lire dans la Gazette du Commerce N°. 49 la ſuite du projet d'établiſſement d'une Manufacture de toiles

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

de lin dans l'Armagnac, par M. de la Borde. (a)

Je ſuis bien éloigné de blâmer ces ſortes d'établiſſemens; ils ſont utiles à la Société, & chacun doit concourir à leur perfection; auſſi, en louant le zéle qui anime M. de la Borde, mon but n'eſt que d'arrêter les effets d'une imagination peut-être trop vive qui voit des profits immenſes dans des opérations où ſouvent on a bien de la peine à retirer ſes frais.

M. de la Borde établit le produit d'un journal de vigne dans l'Armagnac à 24 liv. année com. (ſans doute tous frais déduits, quoiqu'il n'en diſe rien) celui d'un pareil journal ſemé en bled, à 36 liv. & le même fond, étant ſemé en lin, rendra ſuivant lui 115 liv. 4 ſols, ſans parler du gain de la main-d'œuvre qui ſera la ſuite de cette culture: il porte ce gain à des ſommes immenſes, car il n'emploie pas moins de 1000 Journaux de terre en lin, tous d'un rapport uniforme & ſans accidens.

Je penſe bien que dans tout le pays d'Armagnac il pourra ſe trouver 1000 journaux propres à la culture du lin, mais ſeront-ils tous égaux en produit? Pour comparer, il faudrait prendre le meilleur journal de vigne, le meillenr journal de terre cultivée en froment, enſuite le meilleur journal en lin; calculer les frais & les riſques, année comm^e. enſuite conclure.

Or il eſt tel journal de vigne que le Propriétaire ne céderait pas pour un journal de terre à lin; il en eſt de même des terres à froment dont quelques-unes rendent juſqu'à vingt boiſſeaux pour un. Dans les bons fonds on eſt preſque toujours aſſuré de ſa récolte en froment, tandis que celle des lins eſt toujours incertaine.

Il faut cependant convenir qu'un journal de lin donne pour l'ordinaire plus de profit qu'un pareil terrein employé en vigne ou enſemencé en froment: mais auſſi combien de riſques! la moindre gelée, la ſéchereſſe, un mauvais vent, voilà tout perdu. Ajoutez à cela la qualité du lin qui peut être très-inférieure, quoique dans un excellent terrein, puiſqu'il s'en faut bien que toutes les bonnes terres donnent de bons lins ou de bons chanvres.

La plûpart des terreins qu'on plante en vignes, ne ſeraient pas propres à y recevoir du froment, encore moins du lin: celles que l'on deſtine pour le froment pourraient porter du lin; mais quelle différence de récolte dans une plaine de 1000 arpens! à peine s'en trouverait-il 100 où le lin réuſsît; écartons donc tous ces calculs qui préſentent des profits immenſes, & qui ſe réduiſent à rien dans la pratique: heureux le Cultivateur, qui par une bonne adminiſtration, trouve régulierement 10 pour cent par an d'intérêt de ſes miſes. Si dans le pays d'Armagnac on mettait le tiers des terres en lin, il n'eſt pas douteux, qu'attendu cette quantité, on trouverait moins de bénéfice que ſi on les enſemençait en froment, parce qu'il faut beaucoup plus de fumier pour le lin, & que cette culture étant trop étendue, appauvrirait les autres récoltes, de maniere que dans les années facheuſes on manquerait de tout.

Conclura-t-on de ce que j'ai expoſé, qu'il faut renoncer à la culture du lin? On aurait tort, ce n'eſt pas là mon intention, je n'ai deſſein que d'avertir de ſe tenir en garde contre la ſéduction des calculs, parce ſi malheureuſement on s'y livre, on dépenſe dans cette ſuppoſition des ſommes qui ſeraient mieux employées à d'autres objets.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

(a) Nous avons reçu d'autres Obſervations ſur le même ſujet. Nous les ferons connoître après celles-ci qui ſont venues les premieres.

OBSERVATIONS

Sur le Hanneton & ſur le ver qui le produit, par MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau d'Angers.

Les végétaux ont un ennemi bien redoutable dans le hanneton qui eſt une eſpèce de ſcarabée ou d'eſcarbot. Quand il n'eſt que ver, il reſte en terre & s'attache aux pieds des racines des bleds, des plantes légumineuſes, des arbres fruitiers, des jeunes vignes dont il tire ſa ſubſiſtance, il les ronge & les fait ſouvent périr. Lorſqu'il ſort de terre, ce qui arrive avec les premieres chaleurs du mois de Mai, il ſe jette ſur les feuillages, s'en nourrit & pique les boutons à fruit & les jets de l'année. Tous ces ravages cauſent ſouvent

la mort aux arbres, ou du moins retarde la pouſſe des boutons qui doivent fournir du fruit l'année ſuivante.

On connaît en Anjou deux eſpèces de Hannetons qui paraiſſent tour à tour ; on les voit en plus grande abondance tous les deux ans. Une de ces eſpèces a une plaque rouge, & ſa pointe recourbée eſt petite & courte ; la plaque de l'autre eſt noire, & ſa pointe eſt plus longue & plus forte. On diſtingue aiſément les deux ſexes dans l'une & dans l'autre eſpece par la longueur de leur houppe feuilletée qui ſe trouve à l'extrêmité de leurs antennes ; celle du mâle eſt beaucoup plus longue que celle de la femelle.

Leur accouplement ſe fait à la fin du printemps, & alors les deux ſexes reſtent long-temps attachés l'un à l'autre. Lorſque la femelle a été fécondée, elle creuſe un trou dans la terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pied. Elle ſe ſert pour cela de deux piquants fort pointus, dont la nature l'a pourvue, & de deux crochets dont elle fait uſage pour ſe tenir contre les ſurfaces verticales : c'eſt là qu'elle dépoſe ſes œufs qui ſont oblongs, d'un jaune clair, à peu près ſemblables à ceux que l'on trouve dans les groſſes fourmillieres, & elle les range à côté les uns des autres. Après s'être débarraſſée de ſon fardeau, elle ſort de terre, & ſe nourrit encore pendant quelque temps avec des feuilles d'arbres, & diſparaît enſuite ſur la fin de l'été, ſoit qu'elle périſſe alors naturellement, ſoit qu'elle devienne la proie des corbeaux & des autres oiſeaux qui les recherchent avec avidité, & en nourriſſent leurs petits.

On a eu occaſion d'obſerver que les hannetons femelles dépoſaient quelquefois leurs œufs dans les bois ſous l'écorce & dans le tronc des vieux chênes où ils étaient rangés à côté les uns des autres, comme on les trouve dans la terre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain;

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Je ne regarde pas comme bien ſolide l'aſſertion de M. Doré qui dit que les charanſons ne rentrent plus dans le grain d'où ils ſont ſortis. Si le grain abandonné renferme encore quelque farine, il eſt bientôt entrepris de nouveau, ſoit par celui qui l'avait quitté, ſoit par d'autres. Cependant M. Doré conclut qu'il eſt aſſez inutile de chercher à les détruire lorſqu'ils paraiſſent, puiſqu'alors tout le mal eſt fait. J'ai prouvé plus haut, & je le démontrerai encore par la ſuite, combien cette opinion eſt peu fondée ; elle aurait quelque vraiſemblance ſi les charanſons ſe reproduiſaient dans les Campagnes dans le tems de la fleur des bleds, & non dans les greniers ; s'ils montaient toujours ſans jamais deſcendre ; ſi le *pellage* ſuffiſait pour les faire monter, c'eſt-à-dire, ſelon l'auteur, les faire fuir ſans retour ; mais nous avons déjà vu quelle foi l'on peut ajouter à ſon ſyſtême ſur leur régénération dans les Campagnes ; nous avons vu auſſi s'il eſt vrai qu'ils ne deſcendent jamais.

Voyons maintenant s'ils n'attaquent plus les grains d'où ils ſont ſortis.

Lorſque mes greniers furent tellement purgés de charanſons qu'il fallait long-temps chercher pour en trouver quelques-uns, je plaçai environ plein mon chapeau de bled nouveau dans un de ces greniers aſſez ſpacieux pour contenir pluſieurs milliers de ſacs, & dans lequel il n'y avait que de l'avoine depuis long-temps : peu de jours après je trouvai dans ce bled quelques charanſons & quelques grains entamés.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

RAPPORT

FAIT *au Bureau d'Agricluture du Maus, le 17 Juin, par M. D * * ſur un Inſecte qui détruit les raiſins.*

La Sologne ſe trouve infectée depuis pluſieurs années d'un inſecte qu'on nomme en Touraine *Durbec*, & qui s'eſt introduit depuis environ deux ans dans cette derniere Province. Je viens de faire des obſervations ſur pluſieurs pontes de cet inſecte que j'ai trouvées dans les vignes du Canton du Vauduloir qui avoiſine la Touraine. On ne l'y connaiſſait pas plus que dans le reſte de la Province du Maine ; c'eſt à la vigne que l'inſecte, dont il eſt queſtion, porte principalement un préjudice notable.

Le *durbec* paraît vers la fin de Mai & au commencement de Juin ; il eſt aſſez

reſſemblant à un très-petit hanneton. Les uns ſont de couleur bleue, d'autres tirent ſur le verd ; il dépoſe ſes œufs ſur la feuille de la vigne, la roule enſuite très-artiſtement en différens ſens, par plis & replis, de haut en bas ; de ſorte qu'elle forme une enveloppe en rouleau d'égale groſſeur dans la longueur de la feuille, aſſez ſerré, & difficile à développer ſans le rompre, & ces replis ſont collés les uns aux autres. Elle reſte ainſi ſuſpendue verticalement & attachée par la queue au ſep de la vigne ; en ſéchant elle préſerve les œufs des injures du temps & des autres inſectes, juſqu'au temps des chaleurs de la Saint Jean ou du mois de Juillet. C'eſt vers ce temps que les œufs écloſent ; il en ſort alors un petit vers qui ronge & coupe la queue de la grape dans le temps que ſe forme le grain du verjus ; la grappe tombe & périt avant ſa maturité. C'eſt ainſi que me l'a rapporté une perſonne de Touraine qui depuis deux ans éprouve les dommages de cet inſecte.

Ce ver ſe conſerve en apparence dans la terre ou ſur le ſep de la vigne juſqu'au printemps. Il parait alors, comme je l'ai dit, pour faire ſa ponte & ſe perpétuer ; ſes œufs ſont gros comme des petites têtes d'épingles, d'un blanc ſale, & vus au microſcope au moment de la ponte, ils ſont tranſparens ; je n'ai pu obſerver ſi l'inſecte fait pluſieurs pontes & ſur pluſieurs feuilles ; mais je n'ai trouvé que quatre œufs dans tous les rouleaux que j'ai développés, ni plus ni moins : je ne me ſuis point apperçu que le ver ait rongé des feuilles, ni attaqué des bourgeons, & je n'ai point appris de la perſonne de Touraine, préſente à mes obſervations, qu'il faſſe aucun autre dégât avant & après ſa ponte.

Il ſerait fort intéreſſant de ſuivre l'hiſtoire complette de cet inſecte, & de connaître ſes différentes métamorphoſes, afin de parvenir plus efficacement à ſa deſtruction, & de prévenir les dommages qu'il cauſe à la récolte des raiſins. En attendant on peut indiquer la méthode dont les perſonnes attentives à leurs intérêts ſe ſervent en Touraine pour diminuer la multiplication de cet inſecte. Elles font couper par des enfans toutes les feuilles qui ſont ainſi roulées, on les ramaſſe dans des paniers, & on les fait brûler par tas dans la vigne.

Une Ordonnance générale qui preſcrirait cette précaution, ſous des peines, ſerait peut-être le plus sûr moyen de détruire l'eſpèce ou du moins de la diminuer conſidérablement & ſucceſſivement. Elle empêcherait ſa tranſmigration de proche en proche dans les autres Provinces qui n'en ſont point encore infectées.

Suivant ce rapport, la Société ne croit pas que cet inſecte ſoit le même dont MM. ſes Confreres du Bureau d'Angers ont donné l'analyſe dans les feuilles N°. 46 & 47 de la Gazette, ſous le nom de la *Beche*.

AVIS

Sur l'éducation des vers à ſoie de 1766 dans le Maine.

Les froids du printemps ont été cauſe que le Murier a montré ſon bourgeon aſſez tard, & par cette raiſon on n'a fait éclore dans le Maine les vers à ſoie que du 10 au 15 Mai, & ils n'ont commencé la monte que du 10 au 15 Juin.

Le froid & les pluies orageuſes qui ont continué pendant toute l'éducation, l'ont rendue un peu lente, ont cauſé plus d'embarras & conſéquemment plus de dépenſe, malgré le ſecours de la chaleur artificielle tenue du 15^{e} au 16^{e} dégré du thermometre de M. de Reaumur. Cependant on remarque que dans les ateliers qui ont été ſuivis avec ſoin & avec plus d'attention depuis la naiſſance & dans toutes les mutations, les vers ſe ſont ſoutenus en bon état ſans aucune *luzettes*, & la monte a été très-heureuſe : elle s'eſt faite ſurtout avec vivacité aux premieres chaleurs qui ont précédé la Saint Jean ; le cocon parait bon, & l'on ſe flatte d'une bonne récolte.

NOTICE *du Journal du Com. &c. de Nov.*

Ce Journal commence par trois Mémoires ſur la concurrence dans le Fret pour l'exportation des grains.

Le premier eſt daté de *Liſbonne*. L'Auteur y ſoutient que la néceſſité d'encourager la marine marchande pour l'avantage de la marine militaire, & celle d'augmenter la balance du commerce en notre faveur, font de l'excluſion des Vaiſſeaux étrangers une excellente opération de po-

litique. Les Journaliſtes ont placé dans ce Mémoire quelques notes, dont il y en a une aſſez étendue ſur les effets de la circulation, & ſur le niveau naturel des prix.

Le ſecond eſt une RÉPONSE *de M. Letroſne à la lettre de M. Girard, inſérée dans le Journal de Septembre*; cet Auteur avance que ceux qui combattent la concurrence n'ont pas été *ſciemment* partiſans de la liberté du commerce des grains; le reſte de ce Mémoire eſt principalement polémique. Les Journaliſtes y ont indiqué dans une note les cauſes qui tiennent le Fret français plus cher que le Fret étranger, & auxquelles il ſérait bien avantageux de remédier.

Le troiſiéme renferme des OBSERVATIONS *ſur les réflexions d'un Citoyen, inſérées dans le Journal de Septembre*: l'Auteur prétend que s'il eſt *naturel* de réſerver à nos Vaiſſeux une exportation excluſive de nos grains, il eſt auſſi *naturel* de leur accorder celle de toutes nos autres denrées, & qu'il eſt donc *naturel* que toutes les Nations en faſſent autant, & que dans tout l'univers les retours ſe faſſent à vuide; il dit que l'excluſion enleve à la Nation 45 millions de revenu, dont 15 ſeraient pour pour le Roi; il demande ſi elle veut donner à la marine marchande un profit égal à cette perte.

A la ſuite de ces Mémoires eſt une lettre dans laquelle l'Auteur blâmant la diviſion des Citoyens en *claſſe productive*, *claſſe des Propriétaires & claſſe ſtérile*, ſoutient que c'eſt cette derniere qui par ſes achats donne la qualité de richeſſe aux productions.

Les Journaliſtes ont joint à cette lettre des obſervations ſur les cauſes qui déterminent les prix.

On lit après ce morceau un *Mémoire ſur la grande & petite culture des terres.* L'Auteur préſente un calcul pour faire voir que le défaut de paille ne permet pas d'avoir la même quantité de fumier dans la petite culture.

Le Journal eſt terminé par un Mémoire ſur l'ETAT *actuel de la manufacture de Baptiſte établie à* WINCHELSEA, *traduit du London Magazine.* Les Journaliſtes y ont joint pluſieurs notes, dont l'une a pour but de montrer qu'il ne peut dans aucun cas être utile de donner un privilege excluſif; une autre diſcute les cauſes qui déterminent la poſition des manufactures, & un autre traite du tort que ſe font les Nations en voulant s'enrichir aux dépens leurs voiſines.

ANNONCES DE LIVRES.

D. J. Gottliel Gleditſchs, Vermiſchte Abhandlungen, &c. c'eſt-à-dire, *Mélanges Phyſiques, Botaniques & Economiques*, par M. Gleditſchs, Profeſſeur de Médecine & de Botanique au College de Médecine & de Chirurgie de Berlin, premiere partie avec des planches. A Hall chez Curts.

Ce volume eſt compoſé de traductions de différens Mémoires français & latins, lus en partie à l'Académie de Berlin. Les ſujets qui forment ce recueil ſont 1°. *Recherches ſur les plantes indigenes propres à être ſubſtituées dans la tannerie aux chênes & autres productions exotiques.* L'Auteur a découvert dans le pays de la dépendance de la Pruſſe plus de 60 plantes propres à cet uſage, parmi leſquelles il y en a 20 qui méritent la préférence. 2°. *Obſervations nouvelles Phyſico-Economiques ſur les cauſes du riſque de la tranſplantation des Pins & des Genevriers, de leur ſol naturel dans les landes.* L'Auteur recommande beaucoup le bois de Genevrier par rapport à ſa dureté & à ſa qualité balſamique, qui le conſerve plus long-temps qu'aucun autre bois. 3°. *Moyens d'augmenter les produits des forêts, & la meilleure méthode de ſemer le chêne.* 4°. *Notice ſur la fructification artificielle d'un Palmier dans le Jardin Royal.* 5°. *Supplément à l'hiſtoire de la rouille & de la nielle dans les grains.* 6°. *Eſſais ſur la multiplication de la tige des pommes de terre, & du profit conſidérable qui en revient.* 7°. *Diſſertation Hiſtorico-Botanique ſur la Therſine & ſes caracteres génériques.* 8°. *Recherches & emploi des plantes indigenes en général.* 9°. *Conſidérations préliminaires ſur les pâturages ſecs, & maniere d'élever les moutons dans quelques parties de la Marche de Brandebourg.*

COMMERCE.

SUITE *de l'extrait des Gazettes Anglaiſes.*

POUR quelle raiſon la Nouvelle Ecoſſe qui ne rapporte preſque rien, nous coûte-

t-elle ſi cher, pendant que la Penſylvanie, dont on retire un ſi grand produit, ne cauſe aucune dépenſe ?

Là voici, lorſque le Gouvernement paye, il y a beaucoup plus de beſoins & de places, & plus il y a de places à donner, plus le caractere généreux de ceux de qui elles dépendent ſe met à ſon aiſe. Les Miniſtres les donnent, & le Peuple les paye ; la tâche des Employés n'eſt point de faire des établiſſemens, mais de recevoir leur ſalaire ; mais il n'en eſt pas de même lorſque des Particuliers obtiennent la propriété d'un Gouvernement ; ceux ci ne manquent jamais, pour leur propre intérêt, d'en tirer tout le parti poſſible. C'eſt pourquoi je ſuis ſurpris qu'on n'ait point accepté la propoſition du Comte de Sandwich d'établir à ſes frais l'Iſle de Saint Jean. Quel avantage le Public n'en aurait-il pas retiré ? Si à la paix d'Utrecht on avait cédé la Nouvelle Ecoſſe à un Propriétaire, & que celui-ci eût été auſſi ſage que Guillaume Penn, il eſt probable que non-ſeulement cette Province ſerait actuellement bien peuplée & bien cultivée, mais encore que les dettes & les taxes de la Nation ſeraient moindres d'autant de millions qu'il en a été dépenſé pour la Nouvelle Ecoſſe. On n'aurait pas eu non plus de prétexte pour la derniere guerre qui a été occaſionnée par les diſputes ſur les frontieres des Pays cédés : c'eſt un inconvénient auquel n'aurait pas été expoſé un Propriétaire qui n'aurait pas manqué pour ſon intérêt particulier de ſe mettre ſans délai en poſſeſſion de tous les Pays cédés, au lieu que l'adminiſtration militaire n'a jamais fait cet acte de Souveraineté dans la partie ultérieure des limites cédées. Or c'eſt le défaut de cette priſe de poſſeſſion qui a donné lieu aux diſputes ſur les limites, diſputes qui ont occaſionné la guerre derniere où nous avons perdu tant de monde & diſſipé tant de tréſors. Les Français diſaient que la Nouvelle Ecoſſe ou l'Acadie n'avait été cédée que ſuivant les anciennes limites, & que ces limites ne s'étendaient pas au-delà des terres dont nous étions en poſſeſſion, tandis que de notre côté nous prétendions que ces limites comprenaient toute l'étendue de Pays juſqu'au fleuve Saint Laurent près de Quebec, malgré les établiſſemens des Français qui en étaient reſtés paiſibles poſſeſſeurs. *Fen.*

SUITE *du nouvel établiſſement de l'utilité des reglemens dans les Manufactures, par M. Auffray.*

La Nation la mieux aſſortie eſt la Nation la plus commerçante : je ne crois pas qu'on me conteſte cette vérité. On peut demander actuellement quels ſont les moyens de ſe mettre en état de trouver dans le produit de nos fabriques, cette variété ſans bornes que peut nous procurer le plus grand aſſortiment, & c'eſt à ceux qui demandent les réglemens que je m'adreſſe : pour moi, dont les lumieres ſont bornées, j'aime mieux ſuivre les grands maîtres & m'en rapporter au ſuccès de nos voiſins, & à une expérience de plus de cent ans, que de ſoutenir un ſyſtême qui écroule de toutes parts. Je ne connais que la *liberté indéfinie* ; je ne ſuis pas le ſeul de mon ſentiment : tant que nous n'aurons pas cette *liberté indéfinie*, dont jouiſſent les fabriques de nos voiſins, nous ne pourrons jamais ſoutenir la concurrence avec eux. Il nous faut une liberté égale pour avoir des ſuccès égaux, & c'eſt en-vain qu'on cherchera d'autres moyens de faire proſpérer notre commerce.

On nous dit avec la plus grande confiance que tout nous invite & nous force à conſerver nos reglemens. (*a*) *Le Conſommateur & ſurtout l'Etranger ne peut acquérir une certitude de la qualité de l'étoffe que le Marchand met en vente, qu'au moyen d'une marque qui déſigne que cette étoffe eſt régulierement fabriquée, & porte la qualité relative à ſa dénomination & à ſon eſpèce . . . . . ce n'eſt pas de nous*, dit-on encore, *c'eſt de l'Acheteur & ſur-tout du Conſommateur étranger qu'il dépend de dicter les ſuppreſſions & les variations que l'adminiſtration peut ordonner ; ainſi tant qu'il comptera ſur des reglemens, & tant qu'il les exigera, ils ſeront néceſſaires pour nous-mêmes, & le ſervice des Inſpecteurs ſera non-ſeulement indiſpenſable, mais utile.*

D'après cet expoſé, il ſemblerait que l'Acquéreur du produit de nos fabriques,

(*a*) Gaz. du Commerce.

à la vue de l'inſcription, ne ſe permet aucun examen de la marchandiſe qu'il achette. L'inſcription importe ſi peu à l'Acheteur regnicole, ou à l'Etranger, que de quelque façon qu'ils traitent avec leur vendeur, ils ſe réſervent toujours la faculté de faire l'examen le plus rigoureux des marchandiſes qui leur ſont livrées, & de faire des rebuts s'il y a lieu. Ce ſont des procédés bien connus, & il n'y a pas de Commerçans qui n'en faſſent uſage.

La ſuite à l'ordinaire prochain.

CHANGES.

J. 1766.	*Jeudi 26.*	*Ven. 27.*	*Sam. 28.*
Amſterdam.	55 ½ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32. 1 16e	. . . .	. . . .
Hambourg.	170 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 4 6.	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 1 6.	. . . .	. . . .
Livourne. .	96 ½ . .	. . . .	. . . .
Lyon, P. .	¼ b. . .	. . . .	. . . .

COLONIES FRANÇAISES.

MORTS.

M. Julien Bretonniere, Entrepreneur des bâtimens, natif du Diocèſe de Nantes, eſt décédé à l'Ance-à-Veau le 14 de Mars.

Le nombre des morts pendant ce mois a monté au Port-au-Prince à 49, compris ceux de l'Hôpital.

Sont morts au Cap, le 4 Avril, M. Angellin de Louſtau, Marchand au Cap; il étoit natif de Toulon.

Le 10, M. Guillaume Fabre, Docteur en Médecine, natif de Valros en Languedoc, âgé de 42 ans.

Le 11, M. Jean Lecat, natif de Calais, Capitaine du Navire l'*Adélaïde* de Dunkerque.

Le même jour, Mme. Elizabeth Gommé, native de la Rochelle, Paroiſſe Saint Nicolas, épouſe de M. François Soubira, ancien Chirurgien au Cap; elle était âgée de 70 ans.

Le même jour, M. Charles-Claude de la Font, natif de Paris, Paroiſſe St. Jacques de la Boucherie, Notaire au Cap; il était dans la 26e. année de ſon âge.

Le 14, M. Guillaume Tonon, Négociant au Cap, Natif de Pau, & Aſſocié de M. Bruel (*a*), mort le 26 Mars.

SUCCESSIONS

Et biens à vendre.

Mme. Bretonniere, veuve de M. Bretonniere, prie les Créanciers de la ſucceſſion de ſon mari de l'inſtruire directement à Jeremie où elle réſide, de l'objet & du montant de leurs créances. Elle n'a pas encore pris qualité.

M. Grenier, Syndic de la partie des Créanciers de feu M. le Vavaſſeur, prie MM. les Créanciers qui ont ſigné l'acte du Syndicat de vouloir bien lui communiquer les titres de leurs créances le plutôt poſſible, afin qu'il puiſſe opérer une répartition des fonds qu'il a reçus juſqu'à ce jour.

Les Créanciers de la ſucceſſion de feu M. de Gondy, ancien Habitant & Commandant au Limbé, ſont invités de fournir chez Me. Robert, Procureur au Cap, une note de leurs créances: les Héritiers leur propoſeront les arrangemens les plus convenables.

A VENDRE. Une habitation ſituée au quartier du Morne-Rouge, à deux lieues du Cap, contenant 100 quarreaux de terre avec les bâtimens en mâçonnerie néceſſaires pour une ſucrerie en blanc & un très-beau jardin-potager de quatre à cinq quarreaux. Une ravine qui ne tarit ni ne déborde jamais, traverſe cette habitation. On la vendra en total, ou on la diviſera par telle quantité de terrein qui conviendra à l'Acquéreur. On s'adreſſera à M. Delaye, Conſeiller au Conſeil Supérieur du Cap.

A VENDRE. L'habitation de feu M. E. Martel, ſituée à une demi-lieue du Petit Trou dans le Quartier de Nippes, contenant 474 quarreaux de terre, dont 122 en plaine, & le reſte en mornes, au mi-

(*a*) Il a été nommé *Gruel* par erreur, dans la derniere Gazette.

lieu desquels est une petite place moins montueuse, propre à faire un corail. Sur cette habitation il y a une source assez considérable pour en arroser la moitié & faire un moulin à eau ; des bâtimens & 21 cases à Negres. Cette habitation a une issue commode à l'embarcadaire des Baraderes outre celui du Petit Trou. On y joindra une concession de mille pas quarrés, au Bec-à-Marsouin, ou du moins le droit de ladite concession. Il faut s'adresser à M. Gressier, Sous-Doyen du Conseil Souverain du Port-au-Prince.

La suite à l'Ordinaire prochain.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

CHARGE de Conseiller-Maître en la Chambre des Comptes de Bretagne, d'ancienne création, de semestre de Septembre. Il faut s'adresser à M^e. Fouquereaux, Notaire à Nantes.

Autre d'Huissier Ordinaire du Roi en sa Chambre des Comptes de Bretagne, qu'occupait feu M. Antoine Rabu, ayant 300 liv. de gages, 50 liv. de menues nécessités, &c. Il faut s'adresser à M^e. le Gouais, Notaire à Nantes qui recevra les encheres ; ou à M^e. François-Louis Rabu, Procureur à Château-Briant.

Autre de Sergent Royal général & d'armes, à la résidence de Nantes. Il faut s'adresser à M^e. Biclet, Notaire demeurant à Nantes.

Autre de Conseiller à l'Amirauté de Nantes. Il faut s'adresser à M. le Roux, Sénéchal de la Gacherie, Isle Feydeau.

Soixante-sixième Loterie de la Ville tirée la 25 Mai 1667.

NUMÉROS.	LOTS.
72715. . . .	. . . 50000 ℔.
60951. . . .	. . . 20000.
72383. . . .	. . . 10000.
73700. . . .	. . . 10000.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiement de Juil.
Hargenvilliers,	1^e.	M.	4
Maupassant,	4^e.	P.	4
Fauveau,	7^e.	L.	4
Gaultier,	8^e.	N.	2
Hebert,	9^e.	M.	1
Marsollier,	14^e.	P.	1
De Tourniere,	15^e.	P.	1
Boutet de Montey,	17^e.	M.	2
Maigret,	21^e.	L.	1
Rousseau,	26^e.	M.	3
Hurel,	28^e.	M.	1
Guidy,	34^e.	M.	4
Drouet,	35^e.	P.	3
Nau de S^te. Marie,	43^e.	P.	3
Meulan,	44^e.	toutes lett.	2
Philippe,	52^e.	N.	1
De S^t. Janvier,	55^e.	M.	3
Cadeau,	57^e.	M.	3
Filleul,	60^e.	M.	1

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin. 1766.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
Ac. des Indes. .	1360	1362 ½ 57 ½ .	1355 . . .
Emp. de la Com.	415	415	415 . . .
Prom. à 5 p ⅌. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Prom. à 4 p ⅌. .	. . . . .	35	35 . . . .
Ac. des Fermes.	992 ½	992 ½ 90. 92 ½ 90.	990 . . .
Amortissement.	13 ½	. . . . .	13 ½ . . .
2 s. p. l. du Dix.	. . . . .	13 ½	. . . .
3^e. Loterie. .	22 ½	22 ½ 13e. 27 ½ .	22 ½ 22 . .
Annuités. . .	. . . . .	428. 29 . . .	427 . . .
Coup. d'An. .	83	83	83 . . .
Emp. de 50 mil.	19 ½ 2^m. . .	19. 19 ½. . .	19. . . .
Emp. de 30 mil.	. . . . .	24.	22. 24 ½ . .
Col. 1759. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Canada. . .	30	30.	30 . . .
4^e. L. Epoques.	17. 10e. 22 . .	17	17 10e. 22 .
Nouette. . ..	23 23 ½ . . .	23 ½	23 ½ . . .
CONTRATS.			
Sur la Ville. .	. . . . .	. . . . .	. . . .
A 4 p ⅌ . .	. . . . .	. . . . .	. . . .
Bretagne. . .	10	. . . . .	. . . .
3 p ⅌ sur les Cui.	51	. . . . .	. . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 52.

DE S^t. DOMINGUE, *le* 23 *Avril* 1766.

PRIX *des Marchandiſes de la Colonie.*

AUX CAYES le 6 Avril 1766, le ſucre blanc valait de 60 à 70 liv. le commun de 45 à 50 ; le brut de 22 à 24 liv. l'indigo bleu de 6 à 7 liv. le cuivré de 5 à 6 liv. 10 ſols ; le café 15 ſols ; le coton 180 liv.

A SAINT MARC, le 11 Avril, le ſucre commun de 42 à 48 liv. le brut de 24 à 25 liv. l'indigo cuivré de 6 l. 6 ſ. à 6 l. 10 ſols ; le café nouveau de 15 à 15 ſols 6 den. le vieux 14 ſols ; le coton de 180 à 190 liv.

AU PORT AU PRINCE, le 16 Avril, le ſucre blanc de 48 à 55 l. le commun de 36 à 48 l. le brut de 18 à 26 liv. l'indigo bleu de 7 à 8 l. le cuivré de 5 liv. 10 ſols à 6 liv. 10 ſols ; le café nouveau de 15 à 16 ſols ; le coton de 180 à 185 liv. les piaſtres gourdes 34 à 35 pour cent.

AU CAP, le 22 Avril, le ſucre blanc de 50 à 60 liv. le commun de 36 à 48 liv. le brut de 18 à 26 liv. l'indigo bleu de 7 à 8 liv. le cuivré de 5 liv. 15 ſols à 6 liv. 10 ſols ; le café nouveau de 15 à 16 ſols 6 den. le vieux de 14 à 15 ſols ; le coton de 190 à 200 liv. les cuirs de 7 à 9 liv. les piaſtres gourdes 36 pour cent.

PRIX COURANT *des Marchandiſes à la* MARTINIQUE, *le* 7 *Avril* 1766.

Le ſucre blanc, première qualité, de 55 à 60 l. de la ſeconde qualité, de 48 à 50 liv. le beau commun, de 40 à 42 l. le petit commun, de 36 à 38 liv. le ſucre tete de 30 à 32 liv. le café de 16 à 17 ſols ; le coton de 190 à 195 liv. le cacao 15 ſols ; le canefice de 12 à 15 liv. le cent.

Le vin vieux 250 liv. le nouveau de 170 à 180 liv. la demi barique de blanc, 75 liv. le vin de Provence de 110 à 120 liv. la farine de Moiſſac & de Montauban 100 liv. le bœuf 90 liv. *le baril* ; l'eau de-vie 40 liv. l'*ancre* ; le petit ſale 30 liv. l'*ancre* ; le beurre 55 liv. le *frequin* ; le jambon 30 ſols la *liv.* la chandelle 20 ſols la *liv.* le lard en planches 30 ſ. la *liv.* l'huile de Provence 30 liv. la *cave* ; le ſavon de 75 à 80 liv. le *cent.*

PASSAGE DU SUND.

Du 7 au 10 Juin 1766, il eſt paſſé par ce détroit 1 Navire parti d'Amſterdam pour la Mer Baltique ; 22 allant à Amſterdam, & 1 à Roterdam ; ſçavoir, ſix partis de Narva, 4 de Wybourg, 3 de Memel, 3 de Stetin, 2 de Riga, 2 de Colberg, 1 de Pernau, 1 de Konigsberg & 1 de Rugenwalde ; 5 partis des Iſles Britanniques, ſçavoir, 3 de Londres, dont 2 pour Riga, 1 pour Petersbourg, 1 de Wisby pour Gottenbourg & 1 de Weſterwick pour Lisbonne ; 8 allant aux Iſles Britanniques, ſçavoir, 4 pour Londres, dont 2 partis de Riga, 1 de Stetin & 1 de Memel, 1 parti de Dantzick pour l'Irlande, 1 de Riga pour Liverpool, 1 de Dantzick pour Newcaſtle, & 1 de Stetin pour Corck.

Récapitulation. Du 7 au 10 Juin, il eſt paſſé par le détroit du Sund, pour LA HOLLANDE, 1 Vaiſſeau d'exportation, & 23 d'importation ; pour LES ISLES BRITANNIQUES, 5 d'exportation & 8 d'importation.

Il eſt paſſé pour la France, par le détroit du Sund, le 7 Juin 1766, le Navire du Capitaine *Likle Feytſes Backer*, parti de Wibourg pour Bordeaux, chargé de planches ; le 8, les Navires des Capitaines *Alter Douwes*, parti de Wibourg pour Bordeaux, & *Geele Jockes Ruyter*, parti de Vibourg pour Rochefort, chargés de planches ; le 9 les Navires des Capitaines *Lorens von Oſten*, parti de Dantzick pour Saint Valeri, chargé de cendres ; *Rein Walters*, parti de Vibourg pour le Havre de Grace, chargé de planches ; *Gabe Fokles*, parti de Vibourg pour Bordeaux avec des planches.

DE L'ORIENT, *le* 18 *Juin* 1766.

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, le *Choiſeul*, Capitaine *de Marniere* & *la Paix*, Capitaine *Dufay la Branchere*, ſont arrivés dans ce Port venant de Canton à la Chine, d'où ils ſont partis le 20 Janvier dernier. Les cargaiſons de ces Navires conſiſtent en 80000 *liv.* de bois de Sapan, 140 paniers de ſquine, 2 caiſſes de borax, 1 de nacre, 250 de porcelaine, 3 de papier peint, 2 de rhubarbe ; 2900 paquets de rotins, 104 caiſſes de ſoie écrue ; 2859 grandes caiſſes, 263 demi caiſſes, 299 quarts de caiſſes de thé bouy, 1605 caiſſes de thé vert ſupérieur, 127 de thé pekao, 16 de thé impérial, 251 de the Saotchaon, 284 de thé Hayſiuen, 408 de thé Camphou, 28 de thé Souchay, 260 de thé Tonkay ; 28 de differens vernis, & 2 de Nankin.

On attend inceſſamment les Navires *le Beaumont* & *le Vilvault* qui viennent auſſi de la Chine.

DE LA ROCHELLE, *le* 22 *Juin* 1766.

ARRIVÉE *de Navires.*

Le Navire le *Comte d'Eſtaing*, deſtiné pour Bordeaux, & venant du Cap eſt en relâche

dans les radesde la Rochelle. Le Capitaine de ce Navire a rapporté que les vaiſſeaux *le Pelletier* & le *Chevalier Turgot* partis précédemment de la Rochelle étaient heureuſement arrivés au Cap.

Il eſt entré dans le Port de la Rochelle les Navires l'*Eté*, Capitaine *Giraudeau*, venant du Cap, d'où il était parti le 14 Avril, & le *Pere de famille*, Capitaine *Chaillot*, venant de Saint Marc, chargés tous les deux de 230 bariques 11 quarts de ſucre brut & terré, de 209 boucauds, 201 bariques, 183 quintaux, 2 ancres de café, de 11 boucauds, 56 bariques, 3 tierçons, 12 quarts, 1 ancre d'indigo, de 964 cuirs en poil, de 17 dents de morphil, de 65 balles, 23 demi balles de coton, de 2 quarts de paille dherbe, & de 30500 liv. de bois de Campeche.

De Marseille, *le 16 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 8 au 15 Juin 1766, 37 bâtimens français & 11 étrangers allant à Arles, à Toulon, à Cette, à Menton, à Agde, à Fréjus, à Narbonne, à Saint Tropès, à Cannes, à Antibes, à Nice, à Gênes, en Sardaigne, à Luan, à Bandol, à Barcelonne, à Cadix, à Salonique, à Rouen, à Cayenne & au Cap, chargés de diverſes marchandiſes.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port, & dans le même eſpace de temps, 22 bâtimens français & 14 étrangers venant du Cap, des Iſles Saint Pierre, de Saint Faliou, de Breſt, de Vilaſſar, d'Arbiſola, d'Eſcuillette, du Havre, de Carthagene, d'Alicante, de Mahon, de Tuſa en Sicile, d'Alicate en Sicile, de Pizze en Calabre, de Joye, *idem*, de Pietra Negra, *idem*, de Civita Vecchia, de Livourne, de Savone, de Luan, de Diano, de Gênes, de Sardaigne, d'Agde, de Cannes, de Nice, d'Arles, de Frejus, de Toulon, de la Ciotat, chargés de diverſes marchandiſes, de 2225 charges de bled, de 350 charges d'avoine, de 350 quintaux de ſon, de 100 quintaux de riz & de 6465 milleroles d'huile.

Etat *des grains qui ſont arrivés à Marſeille pendant le mois de Mai* 1766, ſçavoir,

Des Iſles d'Ourlac, 1000 charges; du Golfe de Lepanthe 1100; de S. Valery 1350; d'Amſterdam 2300; de la Cale 900; de Terminy en Sicile 850; de Corinthe & du Golfe de Corinthe 2820; de Cadix 1200; de Dunkerque 1350; du Havre 3320; de Gênes 4315; de Manfredonia 2700; de Nice 350; de Larguier en Sardaigne, 600; d'Ipſera 1700; du Golfe de Zeiton 1350; de Valence 1225; de Carthagêne 480. En total, il eſt par conſequent entré 28910 charges de grains à Marſeille dans le cours de Mai 1766.

De Nantes, *le 22 Juin 1766.*

Départ *de Navires.*

Du 14 au 21 de Juin 1766, il eſt ſorti de ce Port, un Navire français & 2 étrangers, ſçavoir, le *Fidele*, de 250 tonneaux, Capitaine *Guichet*, parti pour le Port au Prince; la *Fortune*, Capitaine *Michel Otte*, allant à Amſterdam avec de l'ocre, du café, du ſucre terré, de l'indigo; le *Saint Antoine*, Capitaine *Joſeph Delpuerto*, allant à Saint Sébaſtien avec de la fayance, du froment, des faïols & du ſucre terré.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de temps 3 navires français, & 1 étranger; ſçavoir, *la Flore*, de 150 tonneaux, Capitaine *Bichon*, venant de Leogane; le *Saint Caſt* de 300 tonneaux, Capitaine *Heudé*, venant du Port au Prince; l'*Actif*, de 180 tonneaux, Capitaine *Chever*, venant du Cap d'où il était parti le 10 d'Avril, chargés tous trois en total de 882 bariques, 7 quarts de ſucre brut, terré & tête; 32 futailles, 1 quart d'indigo; 13 futailles, 59 quarts, 1 ſac de café; 31 balles & ballots de coton; 13 futailles de cacao, 10 madriers de bois d'Acajou, 16 cuirs ſecs en poil; le *Jeune Abraham*, Capitaine *Henrich Matthies Ven Loh*, venant de Hambourg avec 4 milliers de douelles de pipage, 24 barils de fer blanc ſimple, 4 barils d'azur, une barique de piment, 3 paquets de lin, 2 caiſſes de verres, 2 barils de mine de plomb, une futaille de couperoſe, 75 planches de cuivre rouge, 3 barils de viande fumée, 3450 *liv.* de drogueries.

Les Navires le *Saint Jean-Baptiſte*, *la Sevre*, *le Comte de Clare* & *le Palmier*, ſont arrivés à Paimbœuf, venant des Colonies.

Prix *du quintal de la Laine pendant le mois de Mai dans les Généralités de*

Hainaut, brute depuis 82 juſqu'à 150 liv. filée, depuis 132 juſqu'à 325 liv. — *Flandre*, brute, depuis 125 juſqu'à 150; filée depuis 192, juſqu'à 342 liv. — *Rouen*, brute, depuis 106 juſqu'à 150 liv. — *Caen*, brute depuis 75 juſqu'à 190 l. filée, depuis 160 juſqu'à 365 livres. — *Alençon*, brute, depuis 60 juſqu'à 150 liv. filée, depuis 150 juſqu'à 450 liv.

Prix *du quintal de Lin pendant le mois de Mai dernier dans les Généralités de*

Hainault, commun, depuis 60 juſqu'à 100 liv. fin, depuis 91 juſqu'à 375 liv. — *Flandres*, commun, depuis 39, juſqu'a 236 liv. fin, depuis 51 juſqu'à 471 livres 17 ſols. — *Rouen*, commun, depuis 30 juſqu'à 100 liv. fin, depuis 60 juſqu'à 250 liv. — *Caen*, commun, depuis 27 juſqu'à 100 l. fin, depuis 40, juſqu'à 150 liv. — *Alençon*, commun, depuis 66 liv. 6 ſols, juſqu'à 120 liv. fin, depuis 80 juſqu'à 140 liv.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Samedi 5 Juillet.

AGRICULTURE.

CE n'eſt ſouvent que par des circonſtances fâcheuſes qu'on éprouve combien eſt utile un moyen qu'on avait auparavant regardé comme déſavantageux. La libre exportation des grains avait allarmé des hommes timides & trop attachés à des préjugés que le défaut de raiſonnement avait inſpirés. La diſette ſelon eux devait être la ſuite infaillible de cette opération. Cependant cette même opération rend aujourd'hui l'abondance dans les endroits d'où elle avait diſparu, & ces hommes qui s'étaient élevés contre la liberté du Commerce des grains, ne peuvent plus ſe diſſimuler le bien qu'ils viennent d'en recevoir. On a vu dans la Gazette N°. 51. avec quelle promptitude M. de Balainvilliers, Intendant d'Auvergne a fait ceſſer la cherté des grains dans ſa Province: nous publions aujourd'hui la lettre que M. le Contrôleur Général lui a écrite à ce ſujet. La voici:

MONSIEUR,

» J'ai trouvé les principes que vous » avez ſuivis, à l'occaſion de la cherté des » grains dans les différens marchés de vo- » tre département, ſi prudens & ſi ſages, » que j'ai cru devoir rendre compte au » Roi devant ſon Conſeil de la lettre que » vous avez pris la peine de m'écrire le » 19 de ce mois: votre conduite y a été » généralement approuvée, & Sa Majeſté » elle-même m'a chargé de vous en mar- » quer ſa ſatisfaction. Je vois perſonnel- » lement avec le plus grand plaiſir que » les inquiétudes que l'augmentation du » prix des grains avaient cauſées dans votre » Généralité, ont été diſſipées par l'effet » même de la liberté du Commerce, & » il eſt agréable pour vous d'avoir démon- » tré le premier par le fait, que l'exé- » cution pleine & entiere de l'Edit de » Juillet 1764 eſt le moyen le plus sûr de » préſerver le Royaume de la diſette. »
Je ſuis,

M. l'Intendant de Montauban s'eſt trouvé dans le même cas que M. de Balainvilliers, & a employé le même remede avec un pareil ſuccès. Par une lettre adreſſée à M. le Contrôleur Général en date du 22 de Juin, il informe le Miniſtre qu'ayant lieu de craindre dans le Rouergue une diſette de grains qui commençait à répandre l'allarme, il avait fait avertir les Fabricans du Minot de Quercy; que ceux-ci attirés par le prix avantageux du bled, en avaient fait ſur le champ des envois; qu'à peine les premiers envois avaient ils été faits, que ceux qui tenaient leurs grains cachés les avaient envoyés au marché, ce qui avait fait tomber le prix de cette denrée d'un dixiéme, & avait rendu la tranquillité au Peuple.

SUITE *des réflexions ſur la culture du lin dans l'Armagnac, propoſée par M. de la Borde.*

C'eſt la ſéduction des calculs qui a ruiné la plûpart des Deffricheurs. On s'eſt per-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſuadé qu'en ſuivant certaines méthodes, en tirant du ſable dans un endroit, de la glaiſe dans un autre, en faiſant ailleurs des brulis, on ferait fortune en trois ans. On a fait en grand ce qu'on ne devait qu'eſſayer en petit; on s'eſt ruiné. On ſe ruinera également toutes les fois qu'on voudra précipiter ſes profits; il en eſt des deffrichemens comme des bâtimens qu'on fait élever; il faut donner aux fondemens le temps de s'aſſeoir, & on ne doit pas les écraſer trop tôt.

Ceux qui voudront réuſſir dans les défrichemens, doivent s'attendre que c'eſt un ouvrage de patience. La premiere opération ſera de ſe clore, afin de fixer ſa poſſeſſion. Une haye ſuffira dans les terreins ſecs, & on aura beſoin de bons foſſés dans les terreins marécageux, ſans compter ceux de traverſe pour l'écoulement des eaux. Par ce moyen on deſſechera le ſol, & les terres des foſſés qu'on aura rejettées ſur les chauſſées ſe meuriront avec le temps, & ſe conſolideront. Il ne faut pas eſpérer de faire de promptes récoltes ſur ces ſortes de terres; elles ſeront trop brûlantes. On ne pourra y avoir que de l'herbe dans les commencemens, encore ſera-t-elle aigre; mais à force de culture, en commençant d'abord par les pois, les feves, &c. on parviendra à mettre le terrein en état de recevoir toutes ſortes de ſemences; mais il ſera toujours prudent de faire des expériences pour examiner quelles ſont les plantes ou les grains qui conviennent au terrein défriché; car rien n'induit plus en erreur que d'établir un revenu ſur l'idée qu'une terre qui n'a pas été cultivée ſera propre à toutes les cultures.

Dans les défrichemens de terreins marécageux, il faut ſe procurer un écoulement, 1°. afin de prévenir les mauvais effets des vapeurs que le ſoleil fait élever pendant l'été, & qui cauſent des maladies mortelles; 2°. afin de rendre la terre plus ſuſceptible de meilleures productions.

Quant aux défrichemens des terreins ſecs il faut au contraire employer toutes ſortes de moyens pour ſe procurer de l'eau; il en faut pour le bétail & pour les hommes. Mais quoique ces terreins paraiſſent couverts de genets, de bruyeres fort élevées, ou d'autres plants, il ne faut pas ſe flatter que le ſol ſoit pour cette raiſon ſuſceptible de pluſieurs récoltes de ſuite; car il eſt ſouvent épuiſé dès la ſeconde année. On doit donc, afin de ne pas ſe tromper, ne compter que ſur l'éducation du bétail, & ſur un ſixiéme au plus du terrein en culture, enſorte que ſi l'on a défriché ſix cens arpens, on les mettra tous en prairies artificielles, ce qui ſe fait en pluſieurs années, en ſemant d'abord de l'avoine, afin d'avoir des pailles. Le ſéjour des beſtiaux amande le terrein, enſuite on retourne les prez les plus fatigués, & par ces opérations on eſt ſûr d'obtenir des récoltes; enfin on met en bois le ſol qui ne paraît pas pouvoir ſupporter autre choſe. Ces procédés ne ſont pas ruineux, on tâte ſon fond avant que de bâtir; il ne faut d'abord que des étables, & le profit du bétail aide à la dépenſe du défrichement: c'eſt ce qu'on appelle faire de la terre le foſſé.

SUITE *des obſervations ſur le hanneton & ſur le ver qui le produit, par MM. de la Société Royale d'Agriculture du Bureau D'Angers.*

Les Naturaliſtes qui ſe ſont attachés à connaître les différentes progreſſions du ver du hanneton, ont obſervé que cet inſecte reſte quatre ans dans la terre avant que de paraître en hanneton. Pendant cet eſpace de temps il ſubit différens changemens dans ſa peau, dans ſa couleur, & dans ſa configuration, & ce n'eſt que ſur la fin de la quatriéme année que ſa métamorphoſe arrive, après avoir paſſé par l'état de chryſalide. C'eſt ordinairement au mois de Mai, quelquefois avant, ſuivant la douceur ou la rigueur de la ſaiſon, qu'il ſort de terre tout formé. Les émigrations en ſont alors très-ſenſibles. Le ſoir on les voit ſortir de leur ancienne demeure, & dans les années où il y en a beaucoup, telle que l'année derniere, on apperçoit aiſément les chemins & les ſentiers tous criblés de trous qu'ils font pour leur paſſage.

Cet inſecte, ſoit qu'il reſte en terre, ſoit qu'il en ſorte, eſt trop nuiſible aux végétaux pour ne pas attirer l'attention des Cultivateurs & de tous les Citoyens qui devraient ſe réunir pour travailler à leur deſtruction, ou du moins en diminuer la quantité, en prévenant leur multiplication.

Les Jardiniers Maraiſchers de Fontainebleau ſe plaignirent par la voie des an-

nonces & affiches (il y a 2 ans) qu'ils avaient dans leurs jardins une ſorte de ver nommé dans le Pays *Mans*, & dans l'Anjou *Turc*, gros comme le petit doigt, long d'un pouce & demi, d'un blanc ſale ou rouſſâtre, rempli d'une matiere ſpongieuſe d'un brun noir ; que ce ver avait ſix pattes, qu'il coupait les racines des légumes, rongeait celles des arbres & faiſait tout périr. On ne peut méconnaître à cette deſcription l'état du ver hanneton lorſqu'il a atteint l'âge de trois ans, & qu'il s'eſt dépouillé de ſa peau.

Pour ſe garantir en partie des dévaſtations de cette inſecte, & en diminuer ſucceſſivement le nombre dans les jardins, les vergers & les hayes d'une étendue meſurée & de proche en proche, un des meilleurs expédiens ſerait de ſecouer légérement les arbre fruitiers, & faire battre avec de longues perches les autres arbres dans leſquels ils ſe retirent : cette opéradoit ſe faire principalement pendant la plus grande chaleur de la journée, qui leur eſt auſſi pernicieuſe qu'un froid extrême. Comme ils ſont alors dans un état d'aſſoupiſſement, ils tombent à terre ſans ſe ſervir de leurs aîles, & on peut facilement les écraſer. Il ſerait encore aiſé de les détruire pendant qu'ils ſont accouplés. On devrait encore obſerver le temps où la femelle cherche à pénétrer en terre pour y dépoſer ſes œufs ; c'eſt principalement ſur les gazons & ſur les terres nouvellement remuées qu'elle ſe retire, comme ayant plus de facilité à y pénétrer.

SUITE *du Mémoire ſur les Charanſons.*

Je fis enſuite une autre expérience, & je mis dans un vaiſſeau de verre 50 grains de bled nouveau avec 15 ou 16 charanſons. Sept à huit jours après je trouvai pluſieurs grains ouverts : penſant qu'ils pouvaient être de ceux que le fleau avait écraſés, je les tirai du verre, & je ne les remplaçai que par des grains bien fermés & bien entiers que j'avais choiſis. Dix ou douze jours après il y avait deux grains entierement vuidés, & un troiſiéme bien avancé.

Il faut remarquer que les grains étaient très-durs & qu'ils furent persés les uns d'un côté, les autres d'un autre, enfin que cette expérience fut faite en Octobre, & alors les charanſons avaient déjà beaucoup moins de vigueur. Il en eſt donc de ces inſectes tout autrement que ne l'a imaginé l'Auteur du Mémoire. En effet, il paraît bien plus vraiſemblable que les charanſons femelles dépoſent leurs œufs ſur les grains, lorſqu'il s'en trouve dans les greniers dans le tems & la ſaiſon qu'ils ont coutume de les dépoſer ; que de ces œufs il naît des *larves* d'une petiteſſe extrême qui ſe logent dans le grain après y avoir pénétré, s'y nourriſſent & y prennent leur accroiſſement, juſqu'à ce qu'ayant ſubi les différentes formes qui leur ſont propres, elles deviennent inſectes parfaits, c'eſt-à dire, charanſons. Cet inſecte continue à demeurer dans le grain, & il paraît qu'il n'en ſort que quand il n'y trouve plus de nourriture, ou qu'il eſt forcé d'en ſortir par quelqu'autre cauſe.

On peut donc aſſurer qu'il importe beaucoup de détruire ces inſectes, quoiqu'en très-petit nombre, puiſqu'en les faiſant périr on les empêche d'en produire de nouveaux. Le Propriétaire de la maiſon que j'occupe m'a dit qu'il y avait plus de vingt ans qu'elle en était infectée ; mais que le nombre avait été plus ou moins conſidérable ſelon les années.

On peut voir par ce que j'ai rapporté la raiſon pour laquelle les charanſons ſe trouvent quelquefois en même temps au déhors & en dedans des grains, comme il arriva à mes bleds en 1765.

SUITE *de la Notice du Journal de Novembre.*

C'eſt dans ce Journal que l'on a commencé à déſigner par les lettres de l'alphabet les Ecrivains qui veulent garder l'anonyme ; on a cru trouver dans cette méthode l'avantage de les diſtinguer les uns d'avec les autres ſans trahir leur ſecret.

On a joint à ce Journal un Supplément qui eſt une lettre datée de Nantes, dont l'Auteur ſoutient la néceſſité de maintenir dans toute ſon étendue la liberté que la ſageſſe & la bonté du Roi ont donnée au Commerce des grains ; il ajoute qu'il ne ſuffit pas de réprimer les émotions populaires que des préjugés injuſtes ou des gens mal-intentionnés pourraient exciter, mais